

Projet inter-académique d'EDD 2015-2016 : Appel à volontariat

Le climat, c'est chez moi !

Lycéens d'Ile-de-France et du monde, notre Agenda des solutions

En matière d'Éducation au développement durable (EDD), la collaboration entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie a été formalisée par la signature, le 12 mars 2010, d'un accord – cadre de coopération.

En Ile-de-France, cet accord est décliné par une coopération régulière entre les académies de Créteil, de Paris et de Versailles et la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE).

Dans ce cadre, les coordonnateurs pour l'Éducation au développement durable des trois académies et la DRIEE IdF vous proposent de participer au second projet inter-académique annuel *Le climat, c'est chez moi ! Lycéens d'Ile-de-France et du monde, notre Agenda des solutions*. Ce projet est réalisé en lien avec la labellisation *Établissement en démarche de développement durable* (E3D). Il intègre également un partenariat avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et le dispositif des lycées éco-responsables de la Région Ile-de-France.

Le présent appel à volontariat doit permettre d'identifier une quinzaine d'établissements issus des trois académies pour participer à ce projet inter académique de grande ampleur. Une quinzaine d'établissements d'enseignement français à l'étranger seront appariés avec les lycées franciliens retenus.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de nous informer de votre souhait de participation avant le **30 septembre 2015**.

Objectifs principaux du projet :

- éduquer aux facteurs, conséquences et enjeux locaux du changement climatique, de l'échelle communale à l'échelle régionale, avec une mise en perspective internationale ;
- ouvrir les élèves et leurs établissements sur le territoire pour étudier la façon dont ils contribuent aux engagements nationaux et internationaux en matière d'atténuation et d'adaptation ;
- développer les "Établissements en démarche de développement durable" (E3D) en Ile-de-France (cf. ci-dessous sur la table-ronde n°5 de la Conférence environnementale de septembre 2013) et favoriser des projets transversaux communs associant différents acteurs (jeunes, enseignants, techniciens des établissements, acteurs du territoire).

Objectifs pédagogiques :

Les élèves travailleront tout au long de l'année à acquérir des connaissances approfondies sur le fonctionnement du climat et les conséquences du dérèglement climatique. Ils appliqueront ces connaissances par une investigation et une analyse de la situation de leur territoire (par exemple de l'échelle locale à l'échelle régionale) afin d'en identifier les enjeux spécifiques. Ils rechercheront les

réponses prévues ou réalisées par les différents acteurs en présence, en termes d'atténuation et d'adaptation. Enfin, ils formuleront des propositions dans un Agenda des solutions de leur territoire. Ces recherches pourront être enrichies par des comparaisons avec d'autres territoires français ou étrangers, notamment ceux des établissements français du réseau de l'AEFE.

Au-delà de la sensibilisation aux enjeux environnementaux, les lycéens approfondiront leurs compétences par le développement de capacités et attitudes telles que la démarche d'investigation, la construction argumentaire ou la maîtrise de la prise de parole en public.

Pour la coordination et l'animation du projet inter-académique *Le climat, c'est chez moi ! Lycéens d'Ile-de-France et du monde, notre Agenda des solutions* et à l'initiative de la DRIEE IdF et des trois académies, un comité de pilotage (COPIL) est constitué. À leur invitation, il rassemble également l'AEFE et l'Unité lycées de la Région Ile-de-France. Le COPIL s'appuiera sur un partenariat avec des associations d'éducation à l'environnement et au développement durable présentant une expertise particulière dans le domaine du climat et de ses enjeux territoriaux.

Éléments de contexte

➤ Contexte international

En 1992, le climat a fait l'objet d'une Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ratifiée par 195 pays, dits "parties". Il a également été instituée une Conférence des Parties (COP) qui les réunit tous les ans afin de dresser le bilan de l'application de la Convention, négocier de nouveaux engagements et adopter des décisions et des règles.

Depuis 2005, la COP est couplée avec la conférence annuelle des Parties signataires du Protocole de Kyoto. Celui-ci fixe un objectif de limitation du réchauffement climatique de 2°C à l'horizon 2100. Pour l'atteindre, il s'agit de diminuer par deux, d'ici 2050, les émissions mondiales de gaz à effets de serre (GES), par rapport à leur niveau de 1990.

En 2009, la COP de Copenhague a abouti à un accord international fixant l'objectif, d'ici à 2015, d'un accord juridiquement contraignant qui entrerait en vigueur en 2020. La 21^{ème} COP de 2015 marquera donc un tournant fondamental dans la coopération internationale sur le climat.

La COP21 : la France accueille et assure le Secrétariat général et la Présidence de la COP 21 qui se déroulera du 30 novembre au 15 décembre 2015. Informations sur : <http://www.cop21.gouv.fr/fr>

L'Agenda des solutions : au-delà de l'échéance de la COP 21, l'Agenda des solutions regroupe les initiatives portées par des gouvernements ou des acteurs non-étatiques (entreprises, collectivités territoriales, citoyens) et qui visent à amplifier les engagements des États dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux impacts du dérèglement climatique et au financement de ces actions. L'Agenda des solutions vise trois objectifs :

- compléter l'accord intergouvernemental par des initiatives et engagements précis des autres grands acteurs de la transition et lancer une dynamique globale à la hauteur de l'urgence ;
- dépasser une focalisation sur le fardeau de la réduction des émissions et illustrer les bénéfices d'un accord universel sur le climat grâce à la transformation des économies et des sociétés ;
- inciter les initiatives concrètes comme leviers de la transition en mobilisant tous les acteurs.

Informations sur : <http://www.cop21.gouv.fr/fr/espace-medias/salle-de-presse/decryptage-lagenda-des-solutions-ou-le-plan-daction-lima-paris>

➤ Contexte national

La politique sur le climat

Pour décliner les engagements de l'Union européenne, la France vise notamment à atteindre 23 % d'énergies renouvelables dans sa consommation d'énergie finale en 2020, à améliorer son efficacité énergétique de 20% d'ici à 2020 et à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Ce dernier objectif a été réaffirmé dans la loi dite "Grenelle 1".

La France a adopté le 4 février 2015 la nouvelle Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020 qui oriente les actions nationales vers un futur sobre en carbone et résilient au changement climatique.

Enfin, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a été publiée au journal officiel le 18 août 2015. Cette loi et les plans d'action qui l'accompagnent doivent notamment permettre de renforcer l'indépendance énergétique de la France en rééquilibrant les différentes sources d'approvisionnement dans divers domaines tels que les transports, le bâtiment, les énergies renouvelables ou l'économie circulaire.

La politique d'éducation à l'environnement et au développement durable

L'État a réaffirmé son engagement en faveur de l'EDD lors de la Conférence environnementale de septembre 2013. La Deuxième feuille de route gouvernementale pour la transition écologique oriente les actions de l'État en identifiant des objectifs et chantiers prioritaires ayant vocation à être déclinés à court et moyen termes par chaque ministère et à chaque échelon, conformément aux lettres de cadrage adressées le 18 février 2014 par le Premier ministre à chaque ministre. Le présent projet inter-académique répond à deux chantiers prioritaires en matière d'EDD :

- engager 10 000 projets d'écoles et d'établissements scolaires dans la mise en œuvre de démarches globales pour l'environnement et le développement durable ;
- préparer l'accueil en 2015 de la COP 21 en impliquant (...) les lycéens.

Informations sur : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Feuille_de_route_2013_VDEF.pdf

Cette action s'inscrit également dans le cadre des textes publiés par le Ministère de l'Éducation nationale pour impulser l'EDD dans les écoles et les établissements :

- instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018, circulaire n° 2015-018 du 4-2-2015, BOEN n°6 du 5 février 2015 http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85723 ;
- lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique du Premier ministre au Ministre de l'Éducation nationale du 18 février 2014 (cf. ANNEXE II).

➤ Contexte régional

Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie d'Île-de-France (SRCAE) d'Ile-de-France a été élaboré conjointement par la DRIEE IdF, le conseil régional et l'ADEME en associant de multiples acteurs du territoire. Le SRCAE définit trois grandes priorités régionales en matière de climat, d'air et d'énergie :

- renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel ;
- développer le chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40% du nombre d'équivalents logements raccordés d'ici 2020 ;
- réduire de 20% les émissions de GES du trafic routier et les émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote).

Informations sur : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-du-climat-de-l-air-r507.html>

Le Schéma régional éolien (SRE) établit la liste des 648 communes situées dans des zones favorables à l'éolien. Elles ont été définies en tenant compte du "gisement" de vent et des enjeux environnementaux, paysagers ou patrimoniaux. Le SRE est une ressource pour les collectivités locales, les porteurs de projets et les parties prenantes. Informations sur : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-eolien-ile-de-france-approuve-a1232.html>

Le Plan climat-énergie territorial (PCET) d'une collectivité est son plan d'action pour atténuer et s'adapter au changement climatique. Il est obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants (communes, intercommunalités, départements), mais toute collectivité peut l'élaborer de façon volontaire. Il comporte obligatoirement un bilan des émissions de gaz à effets de serre et un diagnostic des vulnérabilités du territoire.

Informations sur : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/plans-climat-energie-territoriaux-pcet-r652.html>

Les Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) labellisés par le ministère de l'Écologie sont des collectivités qui s'engagent à réduire fortement leurs besoins d'énergie par la sobriété et l'efficacité énergétiques et à les couvrir par des énergies renouvelables locales. En Ile-de-France, neuf territoires sont reconnus TEPCV et quinze autres sont en devenir.

Information sur : <http://www.territoires-energie-positive.fr/actualites/212-laureats-recompenses-par-l-appel-a-projets-territoires-a-energie-positive-pour-la-croissante-verte>

<p>Présentation du projet inter-académique <i>Le climat, c'est chez moi ! Lycéens d'Ile-de-France et du monde, notre Agenda des solutions</i></p>
--

Un projet inter-académique : la dimension régionale du projet permet des échanges et rencontres entre les équipes pédagogiques et les élèves d'un même territoire, d'une même académie, mais également des autres académies franciliennes.

Public : afin d'inscrire l'engagement des élèves dans le temps long de leur parcours au lycée, le projet ciblera en priorité des élèves de classe de seconde et/ou de première.

Période : le projet se déroulera durant l'année scolaire 2015-2016 (cf phasage du projet ci-dessous). Cependant, il serait très favorable qu'il se poursuive par la suite, notamment grâce à son inscription dans la démarche globale de développement durable de l'établissement.

Il apparaît très opportun que ce projet soit réalisé dans le cadre de l'autonomie de l'établissement ou de dispositifs tels que les enseignements d'exploration, l'accompagnement personnalisé, les TPE...

Quel que soit le cadre retenu, une approche transversale est à favoriser compte tenu du fonctionnement systémique et du caractère pluriel des enjeux du climat. L'interdisciplinarité du projet dans l'établissement devra donc être un élément important.

Les objectifs pédagogiques sont notamment :

- l'acquisition de connaissances sur :
 - o les enjeux scientifiques, techniques et politiques du changement climatique, notamment leur caractère collectif et dépassant les actions individuelles ;
 - o l'organisation internationale de la concertation officielle ;
 - o l'action publique en vue de l'intérêt général ;

- l'acquisition de compétences et attitudes telles que :
 - o la démarche d'investigation ;
 - o l'appréhension d'un sujet transversal (fonctionnement systémique) ;
 - o la construction argumentaire ;
 - o la maîtrise de la prise de parole en public ;
 - o le travail en autonomie.

Le projet comporte quatre volets principaux :

- volet 1 : Formations des enseignants et équipes pédagogiques tout au long de l'année : ressources sur le climat et les enjeux environnementaux en Ile-de-France, outils et politiques locaux relatifs à la politique climat ; méthodologie de l'année... ;
- volet 2 : Réalisation des projets pédagogiques dans les établissements durant l'année scolaire 2015-2016 et intégrant les étapes nécessaires à la méthodologie globale décrite ci-dessous ;
- volet 3 : Mise en perspective internationale avec les établissements français de l'AEFE ;
- volet 4 : Préparation d'une rencontre inter-académique finale le 4 mai 2016 sous la forme d'un colloque international regroupant l'ensemble des lycées engagés.

Pour les volets 2 et 3 : Le format et les modalités de déclinaison du projet inter-académique dans chaque établissement sont laissés au libre choix de l'équipe pédagogique. Celle-ci devra cependant nécessairement intégrer la préparation des différentes phases du projet inter-académique global, son séquençage et les acquisitions nécessaires par les élèves.

Le cahier des charges ci-dessous détaille, pour chacune des quatre phases, les prérequis attendus qui doivent être intégrés dans les projets mis en œuvre dans les établissements.

Cahier des charges pour les lycées volontaires

Une attention particulière sera portée aux projets présentant une forte dimension transdisciplinaire, par exemple : Histoire-Géographie, Sciences économiques et sociales, Sciences de la vie et de la Terre, Lettres, langues vivantes, Physique-chimie, Mathématiques, disciplines technologiques (éco gestion...) industrielles (STI...)...

Si une démarche E3D est déjà en place dans l'établissement, ce projet devra l'intégrer et l'enrichir en y impliquant les élèves et en favorisant une ouverture sur le territoire.

➤ **Volet 1 : formation des enseignants et équipes pédagogiques**

Trois sessions de formation complémentaires sont inscrites aux plans académiques de formation des trois académies d'Ile-de-France. Ces formations délivreront toutes les informations, ressources, méthodologie et outils nécessaires pour accompagner pas à pas les équipes pédagogiques et s'assurer que les lycées s'intègrent dans la dynamique et le calendrier du projet inter-académique *Le climat, c'est chez moi ! Lycéens d'Ile-de-France et du monde, notre Agenda des solutions*.

Session 1 - 7 octobre 2015 de 9h à 17h (jour entier) : lancement du projet inter-académique.

Programme prévisionnel :

- présentation, objectifs et calendrier du projet inter-académique pour 2015-2016 ;
- méthodologie, outils et jalons ;
- ressources sur les enjeux du climat en France et en Ile-de-France ;
- présentation de démarches des territoires pour le climat en Île-de-France ;
- ateliers de co-construction des projets des établissements.

Session 2 - 13 janvier 2016 de 13h30 à 17h30 (1/2 j)

Session 3 – 30 mars 2016 de 13h30 à 17h30 (1/2 j)

➤ **Volet 2 et 3 : Réalisation des projets dans les établissements durant l'année scolaire et mise en perspective internationale**

Chaque lycée identifie le périmètre territorial sur lequel il souhaite travailler (établissement, commune, intercommunalité, arrondissement, parc naturel régional, département...).

Il est prévu un accompagnement par une ou plusieurs associations proposant une méthodologie et des outils pédagogiques sur les concertations locales en lien avec des sujets du développement durable, ainsi qu'un éventuel accompagnement à l'utilisation du média audiovisuel.

Thématiques abordées

Il s'agira d'étudier les enjeux et impacts du changement climatique ainsi que les solutions d'atténuation et d'adaptation dans l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- **Énergie** : par exemple la production, l'approvisionnement du territoire (dépendance...), la consommation énergétique des ménages et du territoire, la part des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, géothermie, réseaux de chaleur, méthanisation... ;
- **Qualité de l'air** : le lien entre qualité de l'air, polluants atmosphériques et climat, les bilans de gaz à effet de serre (GES) ;
- **Eau** : par exemple la vulnérabilité du territoire face aux risques d'inondations et de sécheresses (déficit de précipitations, augmentation du nombre de jours chauds, d'épisodes de canicules, baisse des débits des cours d'eau, conséquence sur l'agriculture... ;
- **Biodiversité** : par exemple le lien entre climat et l'érosion de la biodiversité, les trames vertes et bleues, les services rendus par la nature en termes d'adaptation et d'atténuation, les forêts...
- **Bâtiments et urbanisme** : par exemple les effets îlots de chaleur, l'intégration de la biodiversité en ville, la densification, le bâtiment durable, l'impact des logements ;
- **Transports et mobilité durable** : par exemple les émissions de gaz à effet de serre, les plans de déplacements des collectivités, établissements scolaires ou entreprises, l'éco-mobilité ;
- **Économie circulaire** : par exemple la consommation et production responsables, les circuits courts, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité, la valorisation des déchets (Pour comprendre l'économie circulaire : http://www.dailymotion.com/video/x2mqf2f_1-economie-circulaire-du-concept-a-l-action-mobilisons-nous_new).

Phasage de l'année

DIAGNOSTIC - Enquête locale sur les enjeux du territoire au regard du climat

Cette phase sera réalisée notamment sous la forme d'une enquête locale (recherches documentaires, rencontres, visites...). Elle donnera lieu à la production d'un diagnostic territorial. Cette enquête locale pourra être associée à :

- l'acquisition de connaissances scientifiques sur le fonctionnement du climat, soit par une entrée internationale, soit directement par l'entrée territoriale ou en mettant les deux en parallèle ;
- l'acquisition de connaissances sur la gouvernance internationale, sur les engagements européens et leur déclinaison en France. Par exemple suivi de la COP 21, notamment par l'angle territorial (les actions du territoire pour la COP 21 ; les conséquences de la COP 21 pour le territoire afin d'ancrer les effets de l'accord international dans la réalité locale ; rencontres d'acteurs... ;

- l'étude des enjeux climatiques en France et en Ile-de-France (SRCAE...)
- la réalisation d'un diagnostic des enjeux spécifiques du territoire choisi par le lycée au regard des sept thèmes sus-mentionnés ;
- l'identification d'acteurs locaux et de leur positionnement...

AGENDA DES SOLUTIONS : élaboration de propositions et préparation de la rencontre inter-académique et internationale

Une fois le diagnostic établi et au regard des enjeux spécifiques de leur territoire, les élèves élaboreront des propositions de solutions réalistes pour les thèmes sus-mentionnés pour que leur territoire contribue aux efforts d'atténuation et d'adaptation.

La phase d'enquête pourra déjà avoir permis d'identifier des politiques et mesures prévues ou déjà mises en œuvre sur le territoire du lycée par les différents acteurs présents et ainsi d'appréhender la complexité des enjeux (éventuelles contradictions entre des enjeux, entre des stratégies et intérêts divergents, points de blocage...). Ils pourront également s'inspirer de solutions mises en œuvre dans d'autres territoires français ou étrangers. Ces solutions pourront utilement intégrer une possible contribution de l'établissement aux objectifs poursuivis.

Pour chaque thème, les élèves choisiront la solution qu'ils jugent exemplaire et prépareront un argumentaire. Cela pourra par exemple se faire sous la forme d'exposés, de posters ou par l'organisation d'une simulation de concertation locale entre les différentes parties prenantes (élus, entreprises, citoyens, associations...) autour d'un projet d'aménagement ou d'un projet de territoire.

Ils réaliseront des fiches-actions qui constitueront une première version de leur Agenda des solutions pour leur territoire.

Mise en perspective internationale

Grâce au partenariat avec l'AEFE, les échanges entre les établissements, selon des modalités laissées à leur libre choix, permettront une comparaison de leurs enjeux locaux et solutions respectifs.

La liste des établissements français à l'étranger et les modalités des échanges seront exposés lors de la première session de formation des équipes pédagogiques et tiendront compte du contenu des projets respectifs de chaque lycée.

➤ Volet 4 : Rencontre inter-académique et internationale - 18 mai 2016

Durant une journée, l'ensemble des établissements du projet participera à une rencontre sous forme de colloque international avec participation d'établissements de l'AEFE + six élèves par lycée francilien). Les jeunes seront mis en situation d'experts des enjeux territoriaux du climat et échangeront sur les spécificités et priorités territoriales. Ils définiront ensemble des solutions exemplaires au niveau régional.

Lors d'ateliers thématiques, ils identifieront les solutions les plus exemplaires parmi celles proposées dans leurs Agendas des solutions respectifs, qu'elles soient des solutions d'adaptation et/ou d'atténuation. Ils les enrichiront avec celles proposées par les élèves de l'AEFE.

Ces travaux prendront la forme de diverses constructions collectives et la production finale sera un Agenda illustré des solutions au niveau régional dont l'objectif sera de convaincre les différents acteurs de s'engager.

CALENDRIER ET JALONS

- début octobre 2015 : transmission des pré-projets par les établissements ;
- *OPTIONNEL* - 6 octobre 2015 (9h-13h) : formation pour organiser une simulation de négociations sur le climat à l'échelle d'une classe, d'un groupe ;
- 7 octobre 2015 (jour entier) - 1ère session de formation : pré-identification des thèmes de travail et partenariat ; choix des territoires d'études ;
- *OPTIONNEL* : organisation de simulation de négociations internationales à l'échelle de la classe, du lycée ; utilisation du logiciel C-ROADS ;
- 13 janvier 2016 - 2ème session de formation : bilan à mi-parcours par chaque équipe pédagogique ;
- 13 février 2016 - JALON 1 : transmission de la fiche diagnostic du territoire ;
- février à mars 2016 – JALON 2 : identification de solutions, choix et élaboration de propositions, rédaction de fiche-actions constituant l'Agenda des solutions du territoire choisi par l'établissement ;
- 30 mars 2016 : 3ème session de formation : préparation de la rencontre finale du 18 mai ;
- 6 avril 2016 : transmission d'une fiche solution par thématique ;
- 18 mai 2016 : Colloque international d'experts territoriaux du climat sur les stratégies locales d'atténuation et d'adaptation ;
- mai-juin : restitution des solutions proposées dans l'Agenda des solutions régionales à l'ensemble de la classe, voire du lycée ; Enrichissement de l'Agenda des solutions du territoire grâce aux solutions présentées par les autres lycées durant le Colloque international ; éventuelle présentation du projet et des travaux au conseil d'administration... ;
- Semaine européenne du développement durable : valorisation des travaux dans les établissements ;
- avril-juin : valorisation des travaux dans les lycées, sensibilisation des autres élèves par les élèves du projet.

Modalités de réponse

Les lycées volontaire manifesteront leur intention de participer au projet par mel (à l'intention de Jean-Max Girault, coordonnateur académique EDD) à :

Ce.ipr2@ac-creteil.fr

Nous attirons votre attention sur la nécessité de nous informer de votre souhait de participation avant le **30 septembre 2015** (présentation du projet de l'établissement).

Des échanges et compléments d'information pourront être obtenus en contactant les personnes-ressources suivantes :

	Académie de Créteil	Académie de Paris	Académie de Versailles
Personnes-ressources	M. Jean-Max GIRAULT	Mme Sabine CAROTTI M. Nicolas JURY	Mme Françoise RIBOLA
Coordonnées	jean-max.girault@ac-creteil.fr	Sabine.carotti@ac-paris.fr nicolas.jury@ac-paris.fr	francoise.ribola@ac-versailles.fr